



Créance payée mais poursuite judiciaire ?

Par petit

Bonjour,

Suite à un dysfonctionnement des bornes de paiements de mon centre de santé lors d'une consultation, quelques jours plus tard, je me retrouve face à leur "prestataire" de recouvrement.

Le site web de cette société de recouvrement proposant le paiement Paypal, je paie à la première lettre reçue le montant de la créance + un "coût ART 1231-6".

Sauf que depuis, je continue à recevoir des lettres de mise en demeure, malgré des appels téléphoniques et mails justifiant mon paiement contenant des informations sur le dossier, montant payé, compte Paypal de paiement et date de paiement...

J'ai l'impression que la société veut un relevé bancaire sinon menace de poursuite judiciaire.

De plus, lisent mes mails à moitié, me demandant des justificatifs de paiements.. Or leur site ne propose un justificatif après paiement, donc je peux rien leur fournir

Je ne comprends pas comment je peux justifier que j'ai payé, suis-je dans l'obligation de leur fournir un relevé bancaire ?

Que puis-je faire face à cette situation ?

Merci d'avance pour vos retours

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez un justificatif lors d'un paiement paypal.

Si vous l'avez perdu, vous pouvez le demander à nouveau.

Cette société existe vraiment ? ou est-ce une escroquerie ?

Par petit

Bonjour,

Non aucun justificatif après paiement (j'en suis sûr, d'ailleurs par précaution j'avais pris des captures d'écran mais à aucun moment après paiement ils n'affichent aucun message ou autre pour paiement effectué).

La société existe bien, je suis repassé voir plusieurs fois le centre de santé qui me confirme que c'est bien cette société qui s'en occupe et confirme également les montants que je devais.

Je ne pense pas à une escroquerie...

D'un point de vue droit, je me demande si je suis en tort si je ne fais rien de plus (malgré mes appels, mails)..

Merci pour votre retour !

Par yapasdequoi

C'est au demandeur de justifier sa demande.

Toutefois vous devriez vérifier auprès de paypal et obtenir un justificatif.

A mon avis vous avez zappé une étape, car ils proposent toujours un justificatif, lequel est aussi envoyé par mail.

Il est possible que votre paiement n'a pas abouti.

[url=https://www.paypal.com/fr/cshelp/article/comment-v%C3%A9rifier-l%C3%A9tat-de-mon-paiement%C2%A0-help142

]https://www.paypal.com/fr/cshelp/article/comment-v%C3%A9rifier-l%C3%A9tat-de-mon-paiement%C2%A0-help142[/url
]

Par petito

Effectivement ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi ce serait à moi de justifier mon paiement alors que je l'ai effectué.

Concernant le justificatif, c'est sur le site de la société de recouvrement que je ne pouvais "générer" un justificatif après paiement.

Sur le site de Paypal, je vois bien la transaction, elle a bien aboutie (sur mon compte bancaire je vois bien le débit). Mais la société me dit que non, ils n'ont rien reçu.

Merci pour votre lien, qui m'a permis d'avoir un pdf sur les information de la transaction.

En espérant que cette fois ci, cela leur conviendra...

Merci encore

Par yapasdequoi

Ok. Si vous avez la certitude que le paiement a été effectué, vous n'avez plus rien à faire.

Par petito

Oui j'en ai la certitude (visible sur mon compte Paypal et mon compte bancaire avec le libellé contenant le nom de la société lors du prélèvement)

Si au niveau droit je ne suis pas obligé de justifier cela (puisque je ne le peux pas), je laisse leur relance sans suite..